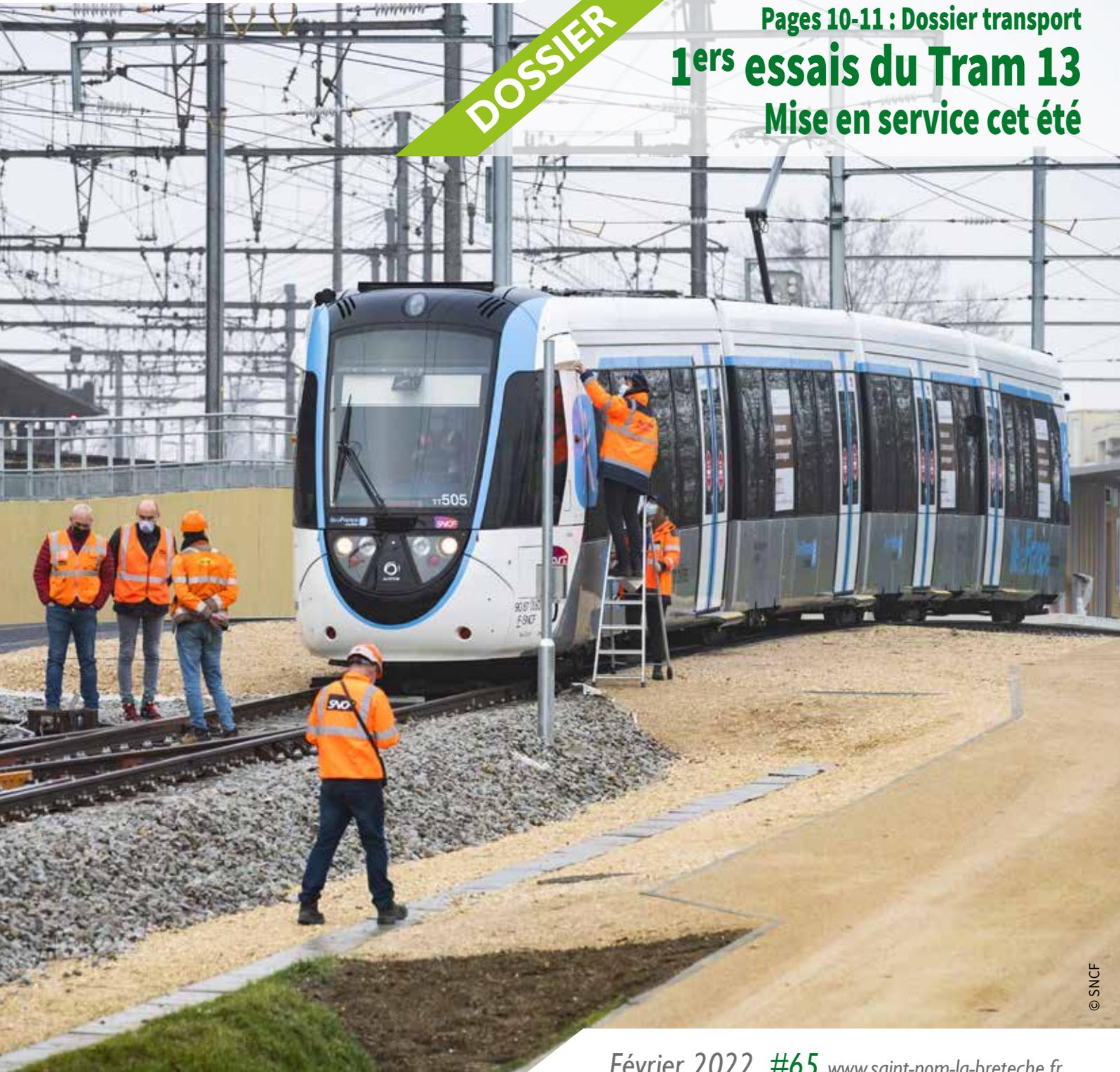


Grand angle sur **LA-BRETÊCHE**
SAINT-NOM  *Toute l'actualité de votre village*

DOSSIER

Pages 10-11 : Dossier transport
1^{ers} essais du Tram 13
Mise en service cet été



© SNCF

Février 2022 #65 www.saint-nom-la-breteche.fr



6

Les oiseaux sont menacés.
Vous pouvez les aider !



9

Livraison du parc multisport
et de la nouvelle aire de jeux



12

Au programme des vacances
d'hiver à l'espace Jeunes



16

Travaux en vue ? Attention
aux règles d'urbanisme !

ARTCOM'EVENT
Séminaires, Réceptions
Traiteur événementiel
à le plaisir
de vous adresser
ses Meilleurs Vœux
pour une Année 2022
riche d'émotions
et de saveurs...



ARTCOM'EVENT Saint-Nom-la-Bretèche
Contact : 06 09 01 24 89
f ArtComEvent.by.Karine



AUGU
Fermetures

L'esprit d'Ouvertures
Vérandas ■ Pergolas bioclimatiques ■ Fenêtres
Volets ■ Portes ■ Automatismes ■ Stores, Clôtures

01 34 51 72 84



J-M Peinture
06 07 56 25 62

*Peinture intérieur & extérieur
Petits travaux de rénovation
Parquet & Carrelage*



jeanmarepeinture@gmail.com

*40 rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-La-Bretèche*

LES GRANDS
PROJETS

NE SE RÉALISENT
JAMAIS

SEUL



GIMCOVERMEILLE

Le talent immobilier

**VENTE
LOCATION
GESTION LOCATIVE**

6, Place de l'Europe
78860 Saint-Nom-La-Bretèche
Tél. : 01 34 62 08 08 - www.gimcovermeille.com

Editorial



Chers Nonnais-Bretêchois,

Chaque année qui s'engage est porteuse d'espoir et de projets nouveaux.

C'est dans cet état d'esprit optimiste que je vous présente en mon nom, celui du conseil municipal et des agents municipaux, nos vœux les meilleurs pour 2022.

Certes, l'année 2021 nous aura encore fait subir un lot d'épreuves (humaines, sociales, économiques) mais une étape importante a été franchie avec la reprise des activités associatives, sportives et culturelles. Le contexte sanitaire a modifié nos habitudes de vie ou de travail, mais l'aspiration aux rencontres et à la convivialité en est ressortie encore plus forte.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'avoir pu maintenir le marché de Noël et les animations de fin d'année place de l'Europe qui ont rassemblé un public enthousiaste.

Pour ce qui est de l'avenir de notre beau village, de nombreux projets sont lancés ou en cours.

En voici quelques exemples déjà ou bientôt visibles :

- le marquage des principaux axes de circulation en voies partagées favorise la mobilité douce et l'environnement,

- la rénovation progressive de l'éclairage public se poursuit. Selon les zones, elle inclut une baisse de l'intensité lumineuse ou un éclairage à la demande (route des 2 domaines, chemin du Buisson Sainte-Anne). La commune recourt à une électricité comportant 50 % d'énergie verte.

- l'installation des nouvelles zones sportives et de loisirs aux abords de l'Espace JKM est presque achevée,

- le centre de loisirs est désormais dans le giron municipal sous délégation de notre communauté de communes,

- la 2^e fleur « villes et villages fleuris » vient d'être obtenue grâce au dynamisme de l'équipe des espaces verts,

- les travaux de la rue Guitel (enfouissement des réseaux notamment) ont commencé,

- l'appel d'offre à maître d'œuvre pour l'aménagement des ronds-points a été lancé,

- le dossier des travaux du centre multi-accueil (crèche « Petit Prince ») est en voie de finalisation,

- le montage du dossier des rénovations nécessaires pour l'église a commencé en collaboration avec les institutionnels spécialisés,

- l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, grand chantier d'état des lieux et de remise en ordre des réseaux d'assainissement, s'engage,

- la constitution du dossier JKM se poursuit selon le calendrier prévu,

- une « appli-ville » pour smartphone vient d'être mise en place pour vous informer de façon toujours plus réactive,

- les transports (train, gare, TAD, mobilités douces), dossier de fond, restent au cœur de nos préoccupations et de nos interventions, d'autant que l'arrivée du Tram 13 est annoncée pour l'été.

Oui nous avançons, malgré la pandémie et en dépit du désengagement financier de l'État qui, non content de supprimer dotations et subventions, impose aussi aux communes des charges et prélèvements nouveaux.

Ces décisions de l'État sont lourdes de conséquences pour les collectivités et nous devons en tenir compte dans nos procédures budgétaires en cours pour financer les projets qui permettront à notre village de continuer à développer sa qualité de vie et son attractivité.

« Le présent est l'enclume où se fait l'avenir » (Victor Hugo), c'est donc avec ardeur qu'ensemble nous continuerons de forger notre futur et je vous renouvelle mes vœux sincères et très chaleureux pour une belle année 2022.

Chaleureusement

Gilles Studnia
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche

Au sommaire

4 INFOS PRATIQUES

Cambriolages : restez vigilants
Prochain conseil municipal
Inscription listes électorales
Horaires de la mairie
Recensement des jeunes citoyens
Permanences d'urbanisme et ABF

5 ACTUALITÉ DU VILLAGE

Agenda
Marché de créateurs
Nouvelles appli mobile « CityAll »
Aidons les oiseaux
Retour sur trois événements
Livraison du parc multisport
l'agence postale déménage

10 DOSSIER

Transport et déplacements

12 GÉNÉRATIONS

Recensement scolaire
A l'espace Jeunes
Du côté de la bibliothèque
Opération Noël à l'hôpital
Etat-civil / médailles du travail

14 RETOUR EN IMAGES

Principaux événements
du second semestre

16 DÉCRYPTAGE

Retour sur les derniers conseils
Attention aux règles d'urbanisme

17 VIE ÉCONOMIQUE

Frédéric Plouy / entrepreneurs locaux
ADN by Claire, agence de com'
La Méthode de Rose, hypnothérapie

18 LIBRE EXPRESSION



Infos pratiques

Horaires mairie

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h
- Mercredi : 9h30-12h
- Samedi : permanence accueil, état-civil et police municipale le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 12h

Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal aura lieu le **mardi 15 février 2022** à 19h en mairie. L'ordre du jour ainsi que les comptes-rendus sont communiqués par voie d'affichage et sur le site web de la ville : www.saint-nom-la-breteche.fr.

Cette séance ouverte au public sera également retransmise en direct sur la page Facebook de la Mairie.

Listes électorales

Les dates limites pour l'inscription des nouveaux habitants sur les listes électorales de la commune sont respectivement :

- le **4 mars 2022** pour l'élection présidentielle qui se déroulera les 10 et 24 avril 2022,
- le **6 mai 2022** pour les législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Merci de vous présenter en mairie muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

+Infos : 01 30 80 07 00

Restez vigilants...

Le secteur Saint-Nom-la-Breteche / Feucherolles est touché depuis le début d'année par une série de cambriolages. Pour faire face à cette situation, la gendarmerie a renforcé ses patrouilles en faisant notamment appel à des réservistes. Elle signale cependant que le nombre de cambriolages est similaire à celui des années précédentes.

La commune est équipée d'une quarantaine de caméras qui filment notamment les entrées et sorties de ville. Celles-ci peuvent aider dans le cadre des enquêtes mais n'empêchent malheureusement pas les malfaiteurs d'agir.

De votre côté pensez bien à :

- ne pas laisser entrer une personne inconnue qui se présente comme un professionnel (plombier, agent EDF, policier...) surtout si vous n'avez pas été avisé de cette visite au préalable. En cas de doute, contactez l'entreprise concernée, la mairie ou la gendarmerie ou demandez un ordre de mission.
- vous enfermer même lorsque vous êtes chez vous,
- brancher l'alarme y compris en cas d'absence courte,
- ne pas laisser certains biens en évidence (clefs de voiture, bijoux, liquidités).

Si vous vous absentez plusieurs jours :

- vous pouvez prévenir la police municipale ou la gendarmerie ainsi que vos voisins,
- ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux.

Pour échanger et exercer une surveillance collective dans votre quartier, vous pouvez aussi vous inscrire sur voisinsvigilants.org.

Recensement des jeunes citoyens

Les jeunes gens de nationalité française, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur date anniversaire. Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport, livret de famille. Possibilité de faire la démarche en ligne sur www.service-public.fr

Le jeune reçoit une attestation de recensement et sera par la suite convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC). Ces démarches sont nécessaires notamment pour participer aux concours et examens d'Etat, passer son permis de conduire, s'inscrire sur les listes électorales...

Urbanisme

Le service urbanisme de la mairie vous reçoit sans rendez-vous le lundi après-midi, le mercredi matin et le vendredi après-midi aux heures d'ouverture habituelles de la mairie indiquées ci-dessus. Il vous conseille sur vos démarches et vous renseigne sur la réglementation en vigueur (lire p. 16). Tél. 01 30 80 51 54.

Pour rappel, les dossiers sont instruits depuis 2013 par le pôle urbanisme de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) Tél. 01 30 55 12 69.

Par ailleurs, M. Gaël Noblanc, Architecte des Bâtiments de France (ABF) tient une permanence mensuelle, sur rendez-vous, à la mairie de Feucherolles, à destination des personnes ayant un projet de construction, d'aménagement ou d'extension situé dans un périmètre protégé. Tél. 01 30 55 12 69



Magazine municipal Grand Angle n° 65 - Janvier / février 2022

Mairie : 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Breteche. Tél. : 01 30 80 07 00.

Directeur de la publication : Gilles Studnia, Maire. **Directrice de la rédaction :** Karine Dubois.

Responsable service communication : Pascal Bouchain, communication@mairiesnlb.fr

Tél. 01 30 80 07 13 / **Régie publicitaire :** LVC Communication : 06 11 59 05 32

Mise en page par nos soins. **Impression :** Mégatop (Naintré) 2 500 exemplaires.

Photos : Tout droit réservé / freepik. **Dépôt légal :** Février 2022 / ISSN 1268-4678.



Rejoignez-nous sur
facebook.com
/mairiesaintnomlabreteche

Inscrivez-vous
à notre Newsletter web
www.saint-nom-la-breteche.fr

A vos agendas !

SPECTACLES

SPECTACLE JEUNE PUBLIC

Mercredi 23 février

A l'Espace JKM à 15h.
Spectacle pour enfants à partir de 4 ans en cours de programmation. Entrée : 6 €. Réservation obligatoire par email : resa.culture@mairiesnlb.fr

CONCERT ST-PATRICK

Vendredi 18 mars

Organisé à l'Espace JKM par le Conservatoire de musique et de danse avec *Celtic Whirl* à 19h. Participation libre.

CONCERT JEUNESSE

Samedi 23 avril

Concert caritatif organisé à l'Espace JKM par le service municipal Jeunesse en partenariat avec le Conservatoire de musique et de danse.

ANIMATIONS

TOURNOI BUBBLE FOOT

Samedi 5 février

Organisé par la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) au Pôle sportif Teddy Riner : (7-11 ans à 14h / 12-17 ans à 14h45 / adultes à 15h30)
Tarif : 10 € / 3 matchs de 5 mn.
Inscription au 01 34 62 54 65.
Pass sanitaire dès 12 ans.

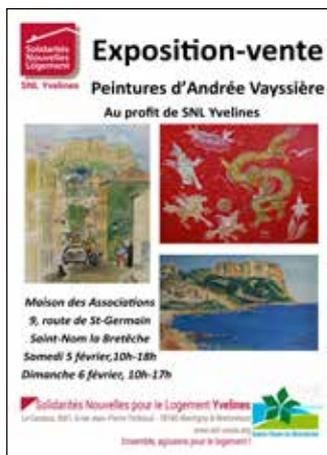


EXPOSITION

EXPOSITION D'ART

Les 5 et 6 février

Exposition-vente de peintures d'Andrée Vayssière au profit de l'association *SNL Yvelines* à la maison des Associations, 9 route de Saint-Germain. Entrée libre. Horaires : samedi de 10h à 18h et dimanche de 10h à 17h.



EXPO REG'ART

Du 11 au 14 février

L'association Reg'art 78 organise une exposition d'art à la maison des Associations, 9 route de Saint-Germain. Horaires : vendredi de 14h à 18h, samedi, dimanche et lundi de 10h à 18h. Entrée libre.

HORS NOS MURS

SALON DES VINS & DES SAVEURS

Les 12 & 13 mars

Le *Lions Club* vous attend aux anciennes écuries de Noisy-le-Roi, de 10h à 19h. Entrée libre.

+ d'infos ?

Service des Affaires Culturelles et Associatives : (SACA) 01 30 56 66 27
sec.culture.asso@mairiesnlb.fr

Marché de créateurs

Vous êtes créateur ou créatrice ? Manifestez-vous !

Notre village compte de très nombreux talents cachés qui créent chez elles/eux ou dans leurs ateliers sans autre vitrine que le web. C'est pourquoi un marché artisanal de créateurs se prépare dans notre village.

Un collectif de créatrices mené par Mélanie Blanzin Pons, créatrice nonnais-bretéchoise de linge & d'accessoires pour bébés et mamans, y travaille d'ores et déjà avec le service des affaires culturelles et associatives.

Le principe : un marché en plein air permettant aux créateurs et créatrices locaux d'exposer sur la place du village le **samedi 14 mai 2022**.

Conditions pour participer : être créateur/créatrice de fabrications 100 % fait main, avoir un SIRET, habiter Saint-Nom-la-Bretèche (voire une commune voisine selon places disponibles).

Inscription par mail : melanieblanzin@gmail.com.



Nouvelle appli mobile

Restez connecté avec la mairie

La mairie vient de lancer son application mobile *CityAll* pour communiquer en direct avec les habitants.

Dès aujourd'hui, vous pouvez télécharger l'appli *CityAll* sur votre smartphone et sélectionner « *Saint-Nom-la-Bretèche* ».

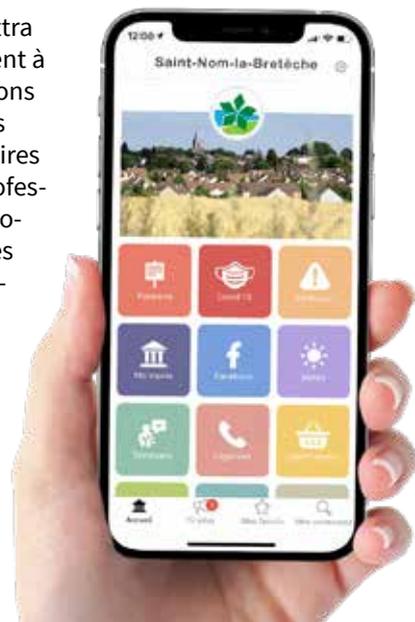
Vous resterez ainsi informés de l'actualité et des événements programmés sur la commune et recevrez des alertes et des notifications en temps réel.

L'application vous permettra aussi d'accéder directement à de nombreuses informations pratiques (guide du tri des déchets ménagers, annuaires des commerçants, des professionnels de santé, des associations...) et bien d'autres services encore (portail famille, Facebook, agenda, Voisins vigilants...).

Vite ! téléchargez *CityAll* dès maintenant !

+infos :

Service communication
Tél. 01 30 80 07 13
Mail : communication@mairiesnlb.fr



Espace JKM

Projet de restructuration de l'espace culturel et de ses abords

Parallèlement à la consultation des associations locales, la commune a diffusé en juin dernier un questionnaire à l'ensemble des habitants, afin de recueillir leurs idées et leurs besoins, dans la perspective d'évolution de l'Espace JKM et de ses abords.

Vous avez été très nombreux à répondre à ce questionnaire (plus de 350 retours) et nous vous remercions sincèrement de l'intérêt que vous portez à ce projet.

Vous trouverez joint à ce magazine, la synthèse de ce sondage.

Battues administratives



Afin de réguler les populations d'animaux qui peuvent représenter un réel danger pour les promeneurs et mettre à mal le renouvellement naturel des massifs forestiers, des opérations de battues administratives sont programmées en forêt de Marly par l'Office Nationale des Forêts, en partenariat avec les acteurs de la chasse.

Calendrier prévisionnel :

31 janvier, 7 et 14 février 2022

Dans l'intérêt de la sécurité publique, l'accès à la forêt domaniale de Marly, dans les zones identifiées « chasse en cours », est interdit au public à ces dates précises. Ces zones de chasse sont indiquées par des panneaux.

Vous aimez les oiseaux ?



Voici quelques gestes simples pour les aider...

D'après le bilan 2016 du *Muséum national d'Histoire naturelle*, la liste rouge des oiseaux nicheurs en France montre que 92 espèces sont menacées sur 284 se reproduisant sur le territoire métropolitain.

En cause notamment, la disparition des haies, des jachères et des prairies naturelles. En tant que particuliers nous pouvons agir de façon simple et même plutôt agréable...

1/ En accueillant les oiseaux : haies et nichoirs

Les haies sont fondamentales. Elles fournissent un abri et de la nourriture. Localement vous pouvez planter :

- **arbustes à feuillage caduc** : cornouiller sanguin, noisetier, néflier, saule marsault, arbre aux faisans, églantier,
- **arbustes à feuillage persistant** : arbusier, cotoneaster, houx, lierre (liane qui offre du pollen aux abeilles jusqu'à novembre et des fruits aux oiseaux dès fin janvier !),
- **arbres à feuillage caduc** : amélanchier, arbre de Judée, sorbier des oiseaux, lilas, boules de neige (viorne aubier),
- **arbres à feuillage durable** : charme (feuillage marcescent), laurier sauce (persistant), troène commun (semi persistant).

Attention à ne pas les tailler entre mars et fin juillet, période de nidification.

Pour les variétés de végétaux, pensez à demander conseil à votre pépiniériste local. Côté nichoirs, ils permettent aux oiseaux cavicoles (mésanges, moineaux, sittelle...) ou semi-cavicoles (rougequeue, rougegorge...) de se reproduire. Ils doivent être posés à 2,5 / 3,5 mètres de hauteur avec une orientation sud-est de préférence. Le trou d'envol doit être adapté à la taille de l'oiseau pour éviter la prédation par d'autres oiseaux comme les pies.

2/ En offrant de la nourriture adaptée

• Le nourrissage peut globalement être pratiqué de la mi-novembre à fin mars. Il doit exclure : le lait, les aliments salés (pain, fromage...), pâtes, riz, blé, lentilles et pois crus ou cuits, , gras de viande. Il peut être à base de cacahuètes ni grillées, ni salées, graines de tournesol, maïs, millet, noisettes ou noix fraîches, boules de graisse sans huile de palme, fruits de saison (poire, pomme).

• Les mangeoires doivent idéalement être posées en hauteur, dans un lieu dégagé et loin des vitres (risque de collision), en plusieurs endroits pour éviter un seul gros rassemblement sur une même mangeoire.

3/ En offrant un lieu protégé

De nombreux oiseaux se nourrissent d'insectes. Il est important de ne pas utiliser de produits phytosanitaires, notamment d'insecticides dans son jardin. C'est toute la chaîne alimentaire de la faune qui se trouve impactée par l'utilisation de ces produits. Autre problème : les chats. Vous pouvez limiter la prédation des oiseaux par les chats, en plaçant un grelot au collier de votre chat, et en veillant à placer les nichoirs et mangeoires hors de leur portée.

+Infos : lpo.fr

Vous pouvez participer au comptage des oiseaux organisé chaque année par la *Ligue pour la Protection des Oiseaux* (LPO) et l'association *Saint-Nom La Nature*, en remplissant le document joint à ce magazine.

Téléthon

3 000 € collectés : objectif atteint !



Les 4 et 5 décembre 2021, la formidable mobilisation des associations, des services de la mairie, des commerçants et bien-sûr des habitants a permis de dépasser l'objectif que notre village s'était fixé : 3 000 € ont été collectés au profit de l'**AFM-Téléthon**.

Plusieurs initiatives ont permis de relever le défi comme la vente de décorations de Noël confectionnées par les enfants aidés par les animateurs périscolaires, le parcours à vélo organisé par l'*Association des Parents d'élèves* (APE), les défis sportifs proposés par *Sports*

Loisirs SNLB, le tournoi de bridge, les urnes déposées chez *Soif d'Evasion* et à l'espace JKM, la vente de produits sur le marché de Noël par *Artcom'Event*...

L'intégralité de la somme sera reversée à l'**AFM-Téléthon** qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes. Vous pouvez, tout au long de l'année, faire un don déductible des impôts, sur le site : www.afm-telethon.fr

Un carnaval en mars

Le service des affaires culturelles et associatives de la mairie (SACA) envisage de renouer avec une ancienne tradition locale : l'organisation du carnaval de Saint-Nom-la-Bretèche. Cet événement familial joyeux aura lieu un samedi au mois de mars. Les modalités vous seront communiquées prochainement.

Vous avez des idées ? Vous souhaitez vous impliquer ? Contactez Eric Doyen ou Dylan Pringarbe :

+Infos : Tél. 01 30 56 66 27

Mail : e.doyen@mairiesnlb.fr
ou d.pringarbe@mairiesnlb.fr

Lettre au Père Noël

Résultats du concours

La boîte aux lettres installée place de l'Europe en décembre a recueilli pas moins de 300 lettres que le Père Noël a toutes lues avec attention. Parmi elles, il a sélectionné celles qui l'ont le plus touché.

Il s'agit des lettres écrites et joliment illustrées par *Emma Tilly, Léa Andrieux, Louna Licoppe, Olivia & Adrien Fontenit, Milo, Lia & Giana Chassigne, Apolline Rammelaere, Axel Pons, Iwen Liu, Valentine Therond, Salomé Ribeiro* et les élèves de petite et grande sections de maternelle (classe de Catherine Legleye).

Les lutins du service culturel de la mairie inviteront prochainement ces enfants et leurs parents à l'Espace JKM pour leur remettre une boîte de jeux offerte par le Père Noël !



Salon des artistes

Prix du public adultes et enfants

Le Salon des Artistes s'est déroulé en mairie du 20 au 28 novembre 2021. A cette occasion, chaque visiteur pouvait désigner son oeuvre préférée. Cette année, le coup de coeur du public a été décerné à Brigitte Baril pour sa sculpture intitulée « *Fragile équilibre* ». Les enfants des écoles sont également venus par classes visiter l'exposition. Eux aussi pouvaient voter et ils ont récompensé Sandrine Bouhours pour son tableau intitulé « *Loup Blanc* ». Merci à tous les participants et bravo aux artistes sélectionnés.





ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / TRAITEMENT D'EAU

DÉPANNAGE - CRÉATION - RÉNOVATION
CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR - MOTORISATION - INTERPHONIE

SAS ALVES

26 ter, avenue des Platanes - 78860 Saint-Nom-La-Bretèche

Tél. : 01 70 72 68 90

Fax : 01 70 72 68 99 mail : contact@alves-sarl.com



SAS ISSNER paysagiste

06 33 66 23 43

Création et entretien d'espaces verts
Elagage / Abattage
Maçonnerie paysagère (pavage, clôture...)

40, rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

sas.issner@gmail.com



stéphaneplaza 
immobilier
Saint-Nom-la-Bretèche

2022

Meilleurs Vœux !

Toute l'équipe de l'agence Stéphane Plaza - Saint-Nom-la-Bretèche
vous souhaite une belle et heureuse année 2022.

*Que tous vos projets se concrétisent.
Nous serons encore à vos côtés pour vous accompagner.*

Agence Stéphane Plaza - Saint-Nom-la-Bretèche
46 rue Charles de Gaulle - 78860 Saint-Nom-la-Bretèche - 01.30.69.70.37
Commerçant indépendant membre du réseau Stéphane Plaza immobilier

Parc multisport et aire de jeux

Les travaux d'aménagements sont terminés !

Les nouveaux équipements sportifs et ludiques présentés dans le magazine *Grand Angle* du mois de juin sont maintenant fonctionnels ! Pour la sécurité des utilisateurs, un contrôle de conformité sera réalisé par un bureau agréé le 31 janvier. Ces installations seront accessibles à compter du 5 février.

La livraison de ces équipements, initialement prévue fin décembre, a été retardée en raison notamment d'une malfaçon identifiée par les services techniques de la mairie. L'entreprise a dû en effet reprendre l'enrobé du terrain multisport.

Reste à installer un filet de protection entre le terrain de baseball et le parc multisport, et à entreprendre au printemps la réfection des espaces verts. Le parcours d'agrès et la nouvelle aire de jeux pour les 8-12 ans bénéficient d'un revêtement souple permettant d'amortir les éventuelles chutes.



Bureau de Poste

L'agence postale déménage en mairie mi-février

Comme annoncé dans le précédent magazine *Grand Angle*, l'exploitation du service postal local sera transféré en mairie à compter du mardi 15 février 2022.

Pour cela, le hall d'accueil de la mairie va être aménagé en double guichet et vous pourrez retrouver tous les services du bureau de poste actuel avec une amplitude horaire élargie. Il vous sera toujours possible d'affranchir votre courrier (simple, lettre suivie, recommandé...), d'expédier ou recevoir vos colis (chronopost, colisimo, prêt-à-poster...), d'acheter des timbres. Attention, l'agence de Saint-Nom-la-Bretèche n'assure pas les services de *La Banque postale*.

Horaires d'ouverture à compter du 15 février : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, mercredi de 9h30 à 12h et samedi de 9h30 à 12h.

Déchets ménagers

Nouvelles consignes de tri

Depuis début janvier, elles vous simplifient la vie !

Emballage (nom masculin) définition : contenant destiné à protéger un produit, à assurer sa présentation, permettre sa manutention et son acheminement. Il n'a généralement pas vocation à être conservé.

Désormais, **TOUS** les emballages doivent être triés pour être recyclés :

- emballages en plastique, papier, carton, métal ► poubelle couvercle jaune
- emballages en verre ► petite poubelle couvercle vert

Ainsi, et c'est nouveau, les blisters, sacs, sachets et films plastiques, barquettes, tubes, gobelets, pots de yaourt, papier aluminium, capsules... sont collectés !

Vous trouverez joints à ce magazine, tous les éléments complémentaires sur ce sujet, notamment un mémo tri et des stickers à apposer sur vos bacs jaunes.

En cas de doute, téléchargez dès aujourd'hui sur **Apple store** et **Google play** l'application « Guide du tri » proposée par Citeo. En indiquant le nom de la commune et l'objet qui vous fait hésiter, l'application vous dit dans quel bac placer votre déchet.

DON DU SANG



Un grand merci !

L'Etablissement Français du Sang (EFS) a organisé en partenariat avec la mairie une collecte le 7 janvier dernier à l'Espace JKM.

Nous remercions chaleureusement les 66 donateurs - dont 3 nouveaux - qui ont été pris en charge par l'équipe médicale dans des conditions sanitaires optimales.

Pour trouver un lieu de collecte proche de notre commune et prendre rendez-vous, même au dernier moment, consultez le site de l'EFS :

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire en collecte.

Le Tram 13

Un projet sur rails pour une mise en service dès cet été !

Il aura fallu précisément 3 ans de travaux pour que ce projet aboutisse. La ligne de Tramway T13 reliant Saint-Cyr-l'École à Saint-Germain-en-Laye, via la gare de Saint-Nom-la-Bretèche / Forêt de Marly, accueillera ses premiers voyageurs en juillet prochain.

Les premiers essais « statiques », effectués en novembre, ont permis de tester indépendamment chacun des dispositifs nécessaires au bon fonctionnement de la future ligne du Tram 13 Express : rails, ouvrages d'art, câbles électriques, signalisation, aiguillages...

Les essais « dynamiques » ont débuté mi-décembre et se poursuivront jusqu'au printemps. A l'occasion de cette deuxième étape, quelques rames circulent déjà à vide sur des portions réduites afin d'effectuer une série de tests : alimentation électrique, système de freinage, fonctionnement des passages à niveau et de la signalisation lumineuse.

Durant cette période, les conducteurs de ce Tram « pas comme les autres », sont formés. En effet, la rame roule comme un train entre Saint-Cyr-l'École et Lisière Pereire et comme un tramway classique jusqu'à Saint-Germain-en-Laye.

La dernière étape, nommée « marche à blanc », consiste en une répétition générale au cours de laquelle toutes les rames seront mises en conditions de circulation réelles sans voyageurs. La mise en service est prévue au cours de l'été 2022.

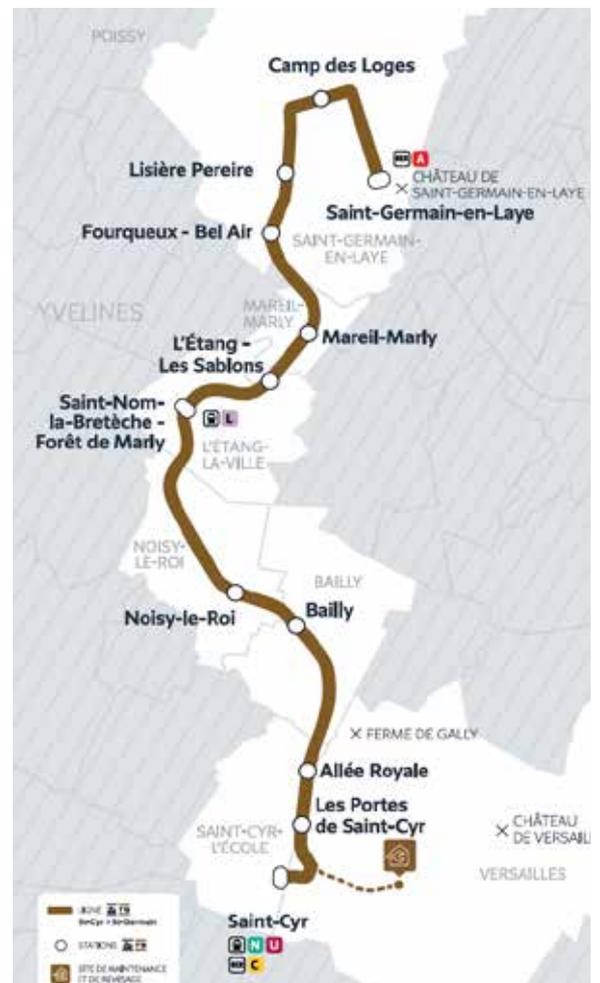


La gare de Saint-Nom-la-Bretèche / Forêt de Marly, située sur la commune de l'Étang-la-Ville, a été entièrement réaménagée pour faciliter la jonction entre la future ligne du Tram 13 et la ligne L du Transilien.

Le coût global de cette première phase de travaux s'élève à plus de 300 millions d'euros financés à 53 % par le Région Ile-de-France, 30 % par le Département des Yvelines et 17 % par l'État. L'acquisition des rames est financée par Ile-de-France Mobilités à hauteur de 69 M€.

La ligne du Tram 13 qui devrait être empruntée quotidiennement par plus de 20 000 voyageurs, sera, à l'horizon 2028, prolongée de Saint-Germain-en-Laye à Achères, en passant par Poissy.

+Infos : www.tram13-express.fr



Transports et déplacements

Dalles glissantes à la gare

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la réalisation des travaux de la gare située, sur la commune de l'Étang-la-Ville, et l'aménagement de ses abords.

• **La SNCF** pilote les travaux actuels qui concernent la partie centrale multimodale (entre le train et le futur Tram13). De nombreux Nonnais-bretêchois nous ont signalé la dangerosité du trottoir situé dans le virage immédiatement après le pont. En effet, sa pente très forte et le sol en dalles lisses ont fait chuter plus d'un voyageur. Dès début décembre, la mairie de St-Nom-la-Bretèche a multiplié les alertes auprès de la SNCF. Elle a demandé d'une part la mise en place d'un balisage de sécurisation de la zone, et d'autre part le réaménagement complet du trottoir.



Depuis, la SNCF a installé une rambarde et envisage d'appliquer une résine gravillonnée sur les dalles. La mairie a sollicité un rendez-vous pour échanger avec le maître d'ouvrage sur les solutions les mieux adaptées. Dans cette attente, nous continuons de transmettre vos remarques, plaintes et suggestions que vous pouvez envoyer par mail à k.dubois@mairiesnlb.fr.

• **Le SIERE** (Syndicat intercommunal de L'Étang-la-Ville, Saint-Nom-la-Bretèche et Feucherolles) gère les abords de la gare, notamment les aires de parking situées de part et d'autre de la route des Muses. Il poursuit les négociations avec l'Office National des Forêts (ONF) concernant les divers travaux nécessaires : circulation piétonne et cycliste, stationnement...

Travaux sur la ligne L

Les usagers de cette ligne ont pu constater que les retards, annulations, dysfonctionnements étaient de plus en plus fréquents. C'est pourquoi le collectif des maires de la ligne L s'est réuni début janvier avec la SNCF. En matière d'exploitation, la SNCF a expliqué que globalement la ponctualité et la fiabilité s'étaient beaucoup améliorées. Par contre, elle reconnaît qu'il y a bien des problèmes récurrents liés à la sécurité (bagages abandonnés, personnes sur les voies...) et des dysfonctionnements techniques (matériels de signalisation, vétusté de certaines portions de voies).

Un programme de travaux réalisés la nuit et les week-ends a été engagé pour résoudre les problèmes techniques :

- du 4 au 22 avril : aucun train à partir de 22h30 entre St-Cloud et St-Nom
- du 24 janvier au 11 février : aucun train à partir de 22h50 entre la Défense et St-Nom
- du 28 février au 1^{er} avril : aucun train à partir de 23h entre St-Lazare et la Défense
- Le week-end des 12 et 13 mars : aucun train entre St-Lazare et St-Cloud

Avant tout départ, pensez à consulter le site web transilien.com.

Le transport à la demande (TAD)

Malgré la pression mise par notre Communauté de communes Gally Mauldre (CCGM), le fonctionnement du TAD (ex Flexigo) n'est toujours pas satisfaisant.

Depuis sa mise en service, les 11 communes de la CCGM font remonter à *Île-de-France Mobilités* (IdFM) les difficultés concrètes rencontrées par les utilisateurs et la réalité des besoins quotidiens.

Jusqu'ici, IdFM est restée sur des positions de principes théoriques et non sur les retours terrain des élus. Récemment, un appel d'offres a été lancé par IdFM pour la gestion des transports par bus sur notre secteur. Malheureusement la CCGM n'a pas été associée à la rédaction du cahier des charges. Les résultats ne seront connus que dans plusieurs mois. Par ailleurs, le transporteur *Transdev*, opérateur de longue date sur notre zone, a perdu plusieurs marchés sur des secteurs voisins, ce qui fragilise ses moyens et génère des périodes de flottement sur certaines lignes.

Covoiturage

Étude pour identifier des « lignes » pertinentes

Le covoiturage peut prendre des formes multiples. Il peut être spontané ou organisé par la collectivité. Notre commune va lancer en cours d'année une étude afin d'identifier les parcours suffisamment empruntés par les habitants et ainsi envisager des « lignes » fixes de covoiturage.

Mobilités douces

Enquête à venir

La Communauté de communes Gally Mauldre a lancé un Schéma de mobilités douces en vue de créer des pistes cyclables d'intérêt intercommunal. L'objectif est de compléter le maillage existant dans chaque commune.

Une enquête sera effectuée prochainement auprès de l'ensemble des habitants par un cabinet spécialisé dans ce domaine.

Recensement scolaire

C'est maintenant !



Le recensement scolaire des enfants nés en 2019 a lieu actuellement en mairie jusqu'au vendredi 18 mars prochain.

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, vous devez vous rendre au service scolaire, péri & extrascolaire de la mairie, sur rendez-vous, muni(e) des documents suivants :

- Fiche d'inscription scolaire complétée téléchargeable sur le site de la ville saint-nom-la-breteche.fr
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille ou acte de naissance
- Carnet de santé de l'enfant
- En cas de divorce : le dernier acte de jugement du tribunal mentionnant la garde des enfants

Cette information concerne également les enfants faisant leur première rentrée scolaire à Saint-Nom-la-Breteche (nouveaux arrivants).

Nota : les familles dont les enfants feront leur entrée au Cours Préparatoire (CP) de l'école élémentaire Pasteur en septembre 2022 seront invitées ultérieurement à transmettre une copie des pages vaccination du Carnet de Santé de l'enfant.

Contact : Rendez-vous auprès du Service scolaire, périscolaire et extrascolaire de la mairie :
Tél. 01 30 80 07 08
Mail : scolaire@mairiesnlb.fr

Les petits bouchons

Faites une bonne action !



Comme chaque année, M. Claude Metzger, bénévole à l'association « *Les bouchons de l'espoir* » située aux Clays-sous-Bois, s'est rendu fin novembre à l'espace Jeunes, pour récupérer 11 sacs remplis de bouchons que vous avez patiemment mis de côté et confiés à Marc Eloffe, responsable du service jeunesse.

Ces bouchons sont revendus à des plasturgistes et les bénéfices contribuent à l'achat de matériels et de prothèses permettant à des enfants en situation de handicap de pratiquer un sport ou simplement de pouvoir marcher.

Avec la situation sanitaire, la collecte des bouchons s'est atténuée. Alors en 2022, relevons le défi : conservez vos bouchons et venez les déposer à l'espace Jeunes, place Henri Hamel, face à la salle JKM.

Vacances à l'espace jeunes

De bons moments en perspective !

Les vacances d'hiver approchent ! Marc et Léolia accueilleront les 11-17 ans à l'espace Jeunes **du 21 février au 5 mars inclus**, de 14h à 18h et jusqu'à 21h pour les soirées. Dès le premier jour, ils constitueront avec eux le programme des sorties, soirées et activités. Parmi les propositions déjà envisagées : tournoi de ping-pong, atelier cuisine, initiation au codage informatique (sur inscription), basket sur le nouveau terrain multisport, soirées crêpes, croque-monsieur, jeux de société « Loup garou », activités manuelles, sortie patinoire à Meudon-la-Forêt...

Pas encore inscrit ? Vite !
Contactez Marc Eloffe,
Tél. 06 24 02 83 96 / courriel : jeunesse@mairiesnlb.fr



A noter : le prochain concert jeunesse aura lieu le samedi 23 avril 2022. Marc Eloffe recherche des groupes ou des solistes pour se produire sur la scène de l'espace JKM. La première partie sera assurée par le Conservatoire de musique et de danse.

Du côté de la bibliothèque

Toujours plus d'animations et de nouveautés !

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite une excellente année 2022 pleine de belles découvertes livresques ! Les mangas ont été victimes de leur succès l'année passée. Pour continuer à vous satisfaire, une mangathèque verra le jour et de nouvelles séries feront leur apparition !

Pendant les vacances d'hiver, la bibliothèque proposera un atelier gratuit de confection de bonhommes de neige lumineux au cours duquel les enfants (à partir de 6 ans) découvriront la technique du vernis collage avec du papier de soie :

- mardi 22 février à 15h,
 - mercredi 23 février à 10h,
 - mercredi 3 mars à 10h et 14h.
- Renseignements et inscriptions auprès de la bibliothèque.



+infos : Bibliothèque municipale, place des Écoliers, rue Michel Pérot.

Tél. 01 30 51 31 90 / courriel : bibliotheque@mairiesnlb.fr

Horaires d'ouverture : mardi 15h-19h, mercredi 10h-12h30 / 14h-18h30, vendredi 9h-12h30 / 15h-18h30 et samedi 10h-12h30. *Pas de fermeture pendant les vacances de février.*

Noël à l'hôpital

Des cartes de Noël pour les enfants hospitalisés



En novembre, les enfants de l'école maternelle Jean de La Fontaine ont participé à l'*Opération Noël à l'hôpital*, à l'initiative du Rotary Club de Saint-Nom-la-Bretèche, pour soutenir l'association *Aïda* qui intervient auprès des enfants touchés par le cancer. Nos écoliers ont ainsi confectionné une centaine de cartes de Noël lors d'ateliers en Accueil de Loisirs du soir.

Encadrés par leurs animatrices, les enfants ont fait preuve d'un grand intérêt et de créativité pour que chaque enfant hospitalisé reçoive une carte de Noël symbolisant la force, le courage, l'amour et l'espoir.

Les parents ont beaucoup apprécié cette démarche de solidarité de la part de leurs enfants envers ceux qui restent en soins intensifs à l'hôpital durant la période des fêtes. Un grand merci à tous les enfants de la maternelle.

Allocation énergie

Le Centre Communal d'Action Sociale de notre village reconduit cette année encore l'attribution de l'allocation énergie, attribuée sous certaines conditions de ressources, aux personnes répondant aux critères suivants :

- Être âgé(e) de 65 ans révolus au moment de la demande
- Familles nombreuses avec trois enfants et plus à charge
- Être parent isolé avec enfant(s) à charge
- Être bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) non à charge d'un tiers.

Date limite de dépôt des dossiers fixée au 1^{er} avril 2022.

Renseignements en mairie : CCAS Tél. / 01 30 80 07 11

Etat civil

Naissances

Victor VILLAIN

10 OCTOBRE AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Victoire PATOU BARON

1^{er} NOVEMBRE A POISSY

Alya KHAMYATH

8 NOVEMBRE A POISSY

Nora KHAMYATH

8 NOVEMBRE A POISSY

Ange CASSIN

2 DECEMBRE A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Mariage

A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Eric BREUX et Sauwaluk KHWUNMEANG

18 DÉCEMBRE 2021

Décès

Alain CHAVATTE

15 MARS A CARHAIX-PLOUGUER

Françoise MOREAU

23 AOUT AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Jules DESBOUVRIE

4 SEPTEMBRE A POISSY

Alice FERNANDES ALVES née RODRIGUES NUNES

21 SEPTEMBRE A BREZOLLES

Thierry PAIN

12 OCTOBRE A SURESNES

Henri CHOLLIER

10 NOVEMBRE A CAEN

Michael BAIN

30 NOVEMBRE A RUEIL-MALMAISON

Maurice SAGE

30 NOVEMBRE A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Bernard MARTINOT

9 DECEMBRE A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Gilbert VIALATEL

18 DECEMBRE A NOISY-LE-ROI

Herman VAN TILBEURGH

18 DECEMBRE AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Médailles du travail

Les récipiendaires* pour la promotion de janvier 2022 sont :

- Nicolas URION, directeur marchés hospitaliers aux laboratoires Brothier (argent)
- Vitor RAMOS CORDEIRO, caddy-master à l'association sportive du golf de Saint-Nom-la-Bretèche (argent).

La diffusion de ces informations a fait l'objet d'une autorisation préalable de la part des familles et personnes concernées (Etat-civil et médailles du travail).

Retour en images



4 SEPTEMBRE : Toujours très conviviale, la *Journée des associations* permet à chacun de s'informer sur les nombreuses activités organisées par les associations locales et de s'y inscrire.



4 SEPTEMBRE : Pour la seconde année consécutive, la traditionnelle *Fête du Village* n'ayant pu avoir lieu, concerts, jeux et animations étaient proposés à l'occasion de la journée des associations.



17 SEPTEMBRE : Lors de la 33^e *Coupe de Golf de la Mairie*, les habitants de la commune ont, cette année encore, pu profiter du golf de Saint-Nom-la-Bretèche par un temps splendide.



25 SEPTEMBRE : Organisée par l'association *Saint-Nom La Nature* en partenariat avec la mairie, la *Fête des plantes et de l'environnement* a eu lieu, place de l'Europe, en présence de la mini ferme Tiligolo.



26 SEPTEMBRE : Le public est venu nombreux pour la nouvelle formule du *Saint-Nom Classic* qui a réuni sur le parking des Platanes, une quarantaine de véhicules de collection et de prestige.



27 OCTOBRE : Durant les vacances de la Toussaint, le jeune public a pu assister à l'Espace JKM à la projection du film « *Astérix et la potion magique* » et au spectacle « *Pinocchio* », revisité par la Cie Elée.



22 OCTOBRE : Les équipes d'animation périscolaire de la mairie ont célébré *Halloween* avec les enfants des deux écoles, maternelle et élémentaire. De terrifiants personnages ont ainsi hanté les lieux !



19 NOVEMBRE : Dégustation gratuite de *Beaujolais nouveau* et de jus de fruits, place du village, co-organisée par la mairie et l'amicale des commerçants et des artisans de la commune.



20 AU 28 NOVEMBRE : Le *Salon des Artistes* n'ayant pu avoir lieu en 2020, l'édition 2021 a été particulièrement riche en oeuvres pluridisciplinaires réalisées par les artistes de notre village et des environs.



4 DÉCEMBRE : Le *Marché de Noël* est le rendez-vous annuel incontournable où chacun trouve les cadeaux et produits de qualité qu'il pourra offrir ou s'offrir pour les fêtes.



17 DÉCEMBRE : Tigrou, Bourriquet, la Reine des neiges, Cendrillon, Jack Sparrow, Max et Cat'ie, le Père Noël et bien d'autres étaient réunis place de l'Europe pour fêter le dernier jour d'école de l'année.



23 DÉCEMBRE : Pour les vacances de Noël, le service culturel de la mairie a proposé la projection du film d'animation « *Elliot, le plus petit des rennes* » et le spectacle « *La Grande cuisine du petit Léon* ».

Conseil municipal

Retour sur les derniers conseils municipaux et les principales décisions :

Conseil du 28 septembre 2021 :

- Vote de la mise en place d'un point de contact « *La Poste agence communale* » dans les locaux municipaux à compter de la mi-février 2022.
- Vote du marché de tonte et fauchage pour un an avec deux sociétés distinctes afin de compléter les actions de l'équipe des espaces verts.
- Vote autorisant Monsieur le Maire à signer une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Cela permet notamment de bénéficier de subventions dans le cadre de projets liés à l'enfance.

Conseil du 30 novembre 2021 :

- Vote d'une subvention pour l'association sportive du collège de Feucherolles.

- Vote du prix de location des places de parking appartenant à la commune et situées dans la résidence Esquiss (Nexity). Plusieurs places de parking sont actuellement disponibles. La location sera gérée par l'agence Gimco de Vaucresson. Tarif : 540 € TTC / an.
- Vote de deux avenants dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma directeur d'assainissement et zonage eaux usées et d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et zonage eaux pluviales.
- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Gally Mauldre. L'attribution de compensation 2021 en faveur de notre commune s'élève à 218 818 €.

+Infos : consultez tous les comptes-rendus sur le site de la mairie : www.saint-nom-la-breteche.fr (rubrique vie municipale)
Vous pouvez aussi consulter ceux de la communauté de communes Gally Mauldre sur www.cc-gallymauldre.fr.

Travaux en vue ?

Attention aux règles d'urbanisme...

La mairie constate de plus en plus souvent que des propriétaires de biens immobiliers ne respectent pas, ou mal, le droit de l'urbanisme. Nous rappelons qu'une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour tous types de travaux :

- **permis de construire** : tous travaux de création, démolition ou d'extension d'une surface de plus de 20 m², même sans fondation.

- **déclaration préalable** : travaux d'extension inférieurs à 20 m², changement de destination d'un local, modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment y compris changement de fenêtres, volets, portes, création d'ouvertures, remplacement de toiture, ravalement, portails, murs et clôtures, terrasses, construction d'une piscine, d'un abri de jardin supérieur à 5 m².

Vérifiez auprès du service urbanisme de la mairie si votre projet est situé en zone protégée soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Après déclaration d'achèvement des travaux, la collectivité vous délivrera après contrôle un certificat de conformité indispensable en cas de vente de votre bien.

Le fait, pour une personne physique ou morale, d'exécuter des travaux de construction, de démolition ou d'aménagement sans autorisation est constitutif d'une infraction pénale, sanctionnée par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Si vous ne déclarez pas vos travaux - ou s'ils ne sont pas conformes à l'autorisation obtenue - le maire a l'obligation de faire dresser un procès-verbal de constat d'infraction et d'en adresser immédiatement copie au Procureur de la République.

Il peut également ordonner par arrêté motivé l'interruption immédiate du chantier, tant que le juge pénal ne s'est pas prononcé sur la sanction à appliquer. Celle-ci peut être comprise entre 1 200 et 6 000 € par mètre-carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable. Si les travaux en infraction ne sont pas régularisables, la remise en conformité des lieux peut également être ordonnée, aux frais du contrevenant, sous délai pouvant être assorti d'une astreinte de 500 € par jour de retard.

Sachez enfin que votre assurance peut vous refuser la prise en charge d'un sinistre si les travaux n'ont pas reçu d'autorisation. Les dossiers sont à déposer en mairie. Ils seront instruits par le pôle urbanisme de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

+Infos : Le service urbanisme de la mairie se tient à votre disposition pour vous conseiller lors de permanences lundi et vendredi de 14h à 17h et mercredi de 9h30 à 12h. Pôle instructeur intercommunal à la mairie de Feucherolles. Tél. 01 30 55 12 69



Frédéric Plouy

Un groupe Facebook pour les entrepreneurs locaux

Vous êtes un entrepreneur local ? Ce groupe est fait pour vous ! Frédéric Plouy, originaire de notre village, a créé son entreprise de conseil et de services en informatique auprès de particuliers et d'entreprises en 2003.

La période de Covid ayant créé ou renforcé une sensation d'isolement et généré de nouvelles problématiques pour les chefs d'entreprise, il a décidé de lancer un groupe d'échanges, d'interactions et d'entraide. Chacun peut y faire part de ses difficultés et bénéficier de l'expérience des autres.

Ce groupe est ouvert sans adhésion à tous les chefs d'entreprise de Saint-Nom-la-Bretèche, Noisy-le-Roi, Bailly et des environs, qui le souhaitent. Lors de l'inscription sur la page Facebook, il faut juste répondre à 3 ou 4 questions (pour attester que vous êtes dirigeants et/ou à votre compte) et approuver les règles du groupe.

Les premières réunions en présentiel ont eu lieu en décembre notamment à Noisy-le-Roi. Les échanges ont déjà permis de résoudre des problèmes informatiques, mais aussi de créer des liens, de faire des recommandations mutuelles pour permettre à chacun d'élargir ses réseaux ou de s'ouvrir à de nouvelles clientèles.

Concrètement, si vous êtes intéressé(e), rendez-vous sur : www.facebook.com/groups/noisylerointeractions

Contact : interactions@ik.me



La Méthode de Rose Hypnothérapie



Roselyne BIRS, « Rose » est thérapeute en hypnose Ericksonienne sur la commune depuis janvier 2021. Forte d'une expérience de plus de 20 ans, Rose a un parcours scientifique au sein de nombreux établissements de santé en cancérologie à travers l'Europe.

Passionnée par l'humain, elle explore les trésors qu'offre l'inconscient, grâce aux bienfaits de l'hypnose et des mots sur le corps. Rose est une femme cartésienne, douce, à l'écoute, percutante, factuelle, positive et profondément bienveillante.

En séances d'1h30, elle vous reçoit au 52 route de Saint-Germain pour aborder tous types de problématiques : peurs, phobies, TOC, stress, insomnie, séparations, dépression, choc émotionnel, deuil, cancer, examens, sexualité, dépendance affective, poids, alcool, tabac, confiance en soi, HPI-HPE...

Grâce à ses mots, Rose travaille naturellement avec l'inconscient pour libérer le corps, le coeur et l'esprit de leurs maux les plus enfouis. Sa grande expertise sur l'humain ainsi que sa riche expérience personnelle font d'elle une thérapeute accomplie.

+Infos : Tél. 06 10 88 77 90

 [facebook.com/Hypnoseducoeur](https://www.facebook.com/Hypnoseducoeur)
Linkedin : <https://fr.linkedin.com/in/birs-roselyne-8b629b161>



ADN by Claire

Agence de communication de proximité

Le 3 novembre 2021, la mairie s'est vu brusquement supprimer tout accès à sa page Facebook. Malgré des contacts avec l'entreprise concernée, pas d'amélioration. Une ancienne habitante du village, désormais « voisine », Claire Destruel, toujours abonnée à la e-newsletter locale nous a proposé son aide. Grâce à elle, notre page Facebook est de nouveau opérationnelle !

Claire Destruel a créé son agence de communication, **ADN by Claire**, il y a 4 ans après avoir travaillé une douzaine d'années dans le marketing et la communication au sein de grands groupes. Elle accompagne les entreprises (micro-entrepreneurs, TPE/PME) dans la mise en place d'une communication sur-mesure, adaptée à leurs besoins et cibles.

Elle définit avec elles une stratégie de communication adaptée et met en place des actions concrètes : animation des réseaux sociaux, création de contenus, de sites web et d'outils de communication papier (flyers, brochures...). L'agence mise sur un travail de proximité avec une approche pédagogique et souhaite créer un véritable partenariat de confiance avec ses clients. **ADN by Claire** est également un organisme de formation certifié Qualiopi et délivre des formations individuelles et collectives en communication en inter ou en intra entreprise.

Contact : Tél : 06 83 45 47 47 Mail : claire.destruel@adnbyclaire.fr
Site web : adnbyclaire.fr / Instagram : @adnbyclaire

POUR UNE ANNÉE 2022 CONVIVIALE ET VOLONTARISTE

Toute l'équipe *Un village en mouvement* vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022 ! Nous souhaitons avant tout la placer sous le signe de la convivialité retrouvée. Nous comptons bien sûr réorganiser la fête du village, véritable « institution » locale. Mais avant cela plusieurs nouveaux événements se profilent... Nous avons ainsi commencé à préparer le carnaval, un événement familial ludique et festif qui avait disparu du village et qui se tiendra un samedi de mars. Si vous avez envie de contribuer par vos idées ou votre présence à son organisation, n'hésitez pas ! Manifestez-vous par mail auprès de e.doyen@mairiesnlb.fr et d.pringarbe@mairiesnlb.fr. Autre nouveauté pour notre village : un marché des créateurs samedi 14 mai. L'idée est venue de créatrices nonnais-bretêchoises très dynamiques qui travaillent activement avec le service culturel de la mairie pour lancer cette 1^{ère} édition. L'art ne sera pas en reste puisqu'une exposition d'art contemporain est programmée 10 jours durant au début octobre en partenariat avec la Galerie Bessières. En termes de projets, les abords de l'espace JKM viennent de s'enrichir d'un terrain multisports, d'agès et de jeux pour les 8-12 ans. Les travaux d'agrandissement de la crèche devraient pouvoir commencer en fin d'année. Concernant l'espace JKM, les résultats de l'enquête menée par la commune auprès des associations, des services de la mairie et des habitants ont été consolidés. Vous en trouverez une synthèse sur le tiré à part joint à ce magazine. Cette enquête permet maintenant de sélectionner un programmiste qui estimera plus précisément l'enveloppe budgétaire nécessaire pour satisfaire au mieux les besoins formulés. Sachant qu'en matière budgétaire, la commune doit prendre en compte la pression financière sans précédent que l'État met sur les collectivités. Tenir le rythme des projets programmés devient de plus en plus complexe. Depuis 2020, il faut savoir que notre commune est devenue redevable d'un nouvel impôt, le FSRIF (le fonds de solidarité des communes d'Île de France). Il va représenter pas moins de 400 000 euros environ par an ! Comment financer de nouveaux investissements dans ces circonstances... ce sera l'un des sujets clefs des prochains conseils municipaux dont celui du 15 février qui portera sur le rapport des orientations budgétaires sur les 3 ans à venir.

L'équipe majoritaire *Un village en mouvement*.

Bonne année 2022...

Chers Nonnais-Bretêchois,

Les élus et les membres du collectif « Ensemble pour Saint-Nom-la-Bretèche » vous adressent tous leurs vœux de santé, de bonheur, de petites et grandes joies et de beaux projets pour cette nouvelle année que nous espérons plus apaisée que 2021, même si les premiers jours de 2022 nous invitent à redoubler de prudence et de responsabilité. Beaucoup d'entre nous ont été ou sont touchés directement ou indirectement par le virus. Nos vies personnelles, professionnelles, sociales en sont affectées. Le « vivre-ensemble » prend donc une dimension encore plus importante et doit être promu au niveau local. C'est pourquoi nous souhaitons partager avec vous nos vœux pour les Nonnais-Bretêchois, en espérant qu'ils soient intégrés aux bonnes résolutions du maire et ses adjoints. Ainsi, nous souhaitons : davantage de communication et de transparence sur les grands projets de la commune (rénovation Espace JKM – quid de la consultation, résidence sénior...), des actes concernant le sujet de l'accès à la gare ferroviaire ; que la policière municipale puisse être davantage sur le terrain ; la rénovation du parc de caméras de surveillance afin d'assurer davantage de sécurité aux habitants face aux cambriolages (trop) fréquents ; une programmation plus raisonnée des éclairages publics, notamment la nuit, car « c'est pas Versailles ici ! » ; des événements populaires (brocante, fête du village...) qui puissent avoir lieu, en s'adaptant au contexte sanitaire ; des Comités Consultatifs plus fréquents et suivis d'actions concrètes, et la tenue des comités de quartier (qui ne se réunissent jamais) ; un Conseil Municipal plus participatif qui fasse vivre Saint-Nom-la-Bretèche plutôt que de simplement gérer les affaires courantes ; moins de déchets animaux sur les trottoirs et rues ; moins de stationnements sauvages sur les trottoirs qui empêchent piétons, poussettes et fauteuils roulants de passer, notamment les dimanches matins aux alentours de l'église ; plus de sécurité pour les piétons et cyclistes grâce au respect de la vitesse et du code de la route par les voitures et les bus ; ...

Bref, nous souhaitons une commune apaisée, vivante, solidaire, favorisant le « bien-vivre ensemble ».

Les élus et les membres du collectif « Ensemble pour Saint-Nom-la-Bretèche ». J-Ph. ANTOINE, N. ZENOU, J. FENAILLON, S. LAFEUILLADE

RESTONS OPTIMISTES !

L'année 2021 a été encore une année bien particulière partagée entre l'optimisme et la lassitude face à cette pandémie. L'espoir de reprise des manifestations culturelles et de loisirs a été de courte durée. L'évolution très marquée de la crise sanitaire a amené la Mairie à supprimer des événements et de sagement renoncer au moment convivial que représente la cérémonie des vœux, en ce début d'année.

Malheureusement cette pandémie a été une raison trop souvent avancée de la part de M. Le Maire pour justifier d'un immobilisme et d'une absence de projets à nouveau en 2021. Nous avons fondé beaucoup d'espoir de voir le terrain Multisports à la disposition des Nonnais Bretechois dès le début de cette année, mais il n'en sera rien.

Cependant, nous préférons faire preuve d'optimisme en ce mois de janvier et souhaitons que l'année 2022 soit enfin celle de la sortie définitive de cette crise sanitaire que nous traversons depuis déjà 2 ans et qu'enfin le monde associatif et les commerces de Saint-Nom-la-Bretèche puissent retrouver une activité normale.

Nous vous souhaitons des vœux de tolérance, de paix et d'espérance et du réconfort à ceux qui sont dans la peine. Sachons trouver ensemble cette petite lumière et cette chaleur qui permettront d'ancrer Saint-Nom-la-Bretèche dans une dynamique de vitalité, de confiance et de partage.

« Il est grand temps de rallumer les étoiles » disait Guillaume Apollinaire

Toute l'équipe de « J'aime Saint-Nom » est prête !

Soyez prudents et protégez-vous bien !

Eric Frommweiler et Stéphanie Noguès, Conseillers Municipaux et toute l'Equipe « J'aime Saint-Nom ».

Retrouvez l'Association « J'aime Saint-Nom » sur Facebook.

Menuiserie Geppetto



Dressing
Cuisine
Parquet
Escalier
Meubles
Peinture



Fenêtres
Portes
Volets battants
Volets roulants
Portes de garage
Portails/Clôtures

09 75 51 11 30

www.menuiserie-geppetto.fr - 8, rue de Maule - 78870 Bailly - facebook.com/menuiserieGeppetto

Terre-Elec Installation - Dépannage

Chauffage - Domotique - Électricité Générale
Interphone - Vidéophone - Alarmes
Automatisme Portail - Climatisation



40, rue de Fontenelle
78160 MARLY-LE-ROI

Tél.: 01 61 30 01 93
terre.elec78@gmail.com

DEVIS GRATUIT

Crédit photo: BMD PHOTO



Saint-Nom-la-Bretèche / Chavenay

Christelle Herman

06.64.90.15.57

c.herman@avlma.com

avlma_stnom78



AVLMA

L'immobilier by AVLMA

Acheter Vendre Louer Maisons & Appartements

www.avlma.com

Habitante de Saint-Nom-la-Bretèche depuis 2007, j'ai rejoint AVLMA dès sa création. Depuis, ce sont plus de 100 projets de vie que j'ai réalisés avec vous !

Vos témoignages réguliers sont ma plus belle récompense.

Continuons ainsi en 2022 !



Honoraires fixes à 2,8% du prix net vendeur



10 ans d'expérience en vente, location et gestion locative



9 chargés de clientèle implantés localement



Reportage photo par une professionnelle & diagnostics offerts (vente en exclusivité)



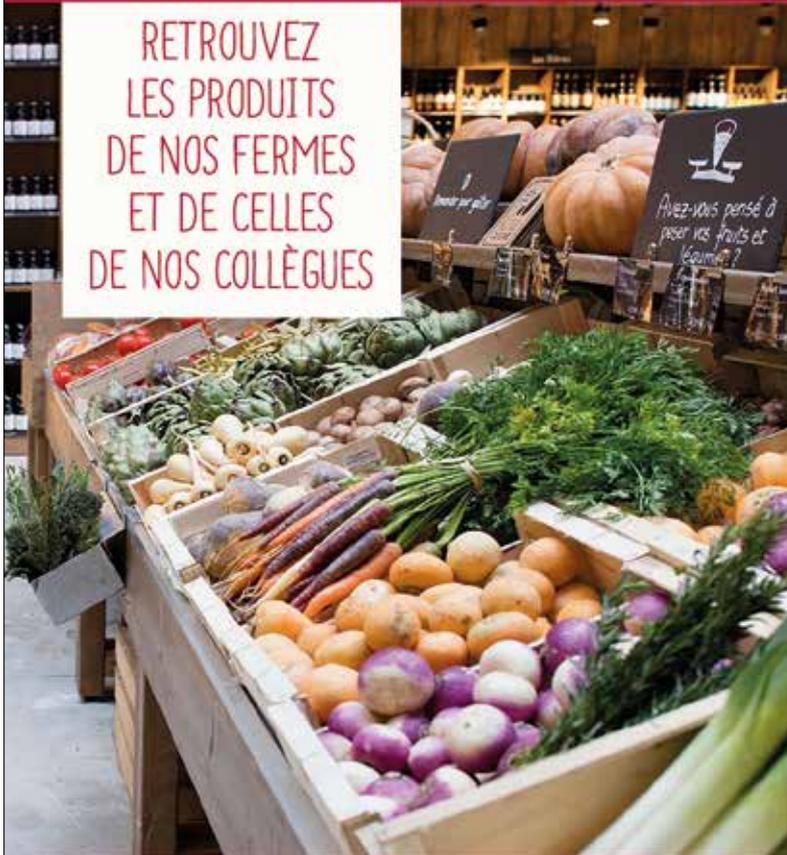
Validation du financement de l'acquéreur



Rédaction d'actes & compte séquestre

CULTIVONS LA PROXIMITÉ !

RETROUVEZ
LES PRODUITS
DE NOS FERMES
ET DE CELLES
DE NOS COLLÈGUES



**LES FERMES
DE GALLY**



LE MARCHÉ • L'ÉPICERIE • LE CAFÉ

**Le choix du bon,
du sain, du juste**

Le marché et l'épicerie des Fermes de Gally rassemblent le meilleur de la production agricole française. L'épicier, la crémière, le caviste, le charcutier et le primeur travaillent en direct avec les producteurs.

20 rue des petits prés - Feucherolles • lesfermesdegally.com



LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

Agence de Saint-Nom-la-Bretèche
33 route de Saint-Germain
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

Diagnostiques offerts pour toute exclusivité !



**Construisons
demain,
ensemble...**

En 2022, nous mettons à votre disposition nos services de Home Staging, de communication (visite virtuelle, 3D et/ ou HDR), d'étude financière.

Et fort de notre expérience de 2021, nous renforçons notre réactivité et la sécurité des signatures de contrats et mandats via YouSign.

caroline@laresidence.fr - www.laresidence.fr

01 34 62 62 00
Achat - Vente - Location